

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 12 avril 2012

Le Crédit Agricole et Centea lancent le compte d'épargne Step-Up Winner

OFFRE TEMPORAIRE DU 15 AVRIL AU 15 JUIN 2012

ACTION EN MATIERE D'EPARGNE ET D'INVESTISSEMENT

Du 15 avril au 15 juin 2012, le Crédit Agricole et sa filiale Centea mettent plusieurs produits d'épargne et d'investissement à l'honneur.

D'une part, la banque lance le compte d'épargne Step-up Winner, d'autre part, le bon de caisse Super 5 (Bon Grimpeur à 5 ans chez Centea) bénéficie d'un taux d'intérêt plus élevé.

LE COMPTE D'EPARGNE STEP-UP WINNER

Le compte d'épargne Step-Up Winner est un compte d'épargne réglementé dont tant le taux de base que la prime de fidélité sont connus pour les 3 premières années.

Le grand avantage de ce livret d'épargne est que l'épargnant connaît avec certitude le rendement de son épargne pour les 3 premières années, son capital restant disponible.

Le taux de base sur ce compte est de 1,50% pendant les trois premières années. La prime de fidélité s'élève à 0,30% la première année, à 0,70% la deuxième année et à 1% la troisième année.

Les personnes physiques peuvent ouvrir un livret Step-up Winner et y déposer leur épargne durant toute la durée de l'action, soit du 15 avril au 15 juin 2012. La condition pour pouvoir bénéficier de cette offre est que l'argent déposé sur le compte soit de l'argent frais.

Après le 15 juin, l'épargnant ne pourra plus rien déposer sur le compte. Le montant qu'il y aura placé restera toujours disponible. Evidemment, les retraits effectués sur le compte auront une influence sur l'octroi de la prime de fidélité.

Aperçu des taux d'intérêt du compte d'épargne Step-Up Winner

	Taux de base	Prime de fidélité
1ère année	1,50%	0,30%
2ème année	1,50%	0,70%
3ème année	1,50%	1%

Les taux renseignés sont des tarifs bruts sur base annuelle. Les intérêts bénéficient d'une exonération de précompte mobilier pour un montant de 1 830 euros par contribuable pour l'année de revenus 2012. Ces taux seront appliqués, sauf dans le cas d'une modification des dispositions légales relatives à l'épargne réglementée ou aux taux d'intérêt.

Le Crédit Agricole et Centea se réservent également le droit de clôturer l'action anticipativement.

RENDEMENT SUPER ATTRACTIF POUR LE SUPER 5 ET LE BON GRIMPEUR A 5 ANS.

En même temps, le Crédit Agricole et Centea mettent leurs bons de caisse à 5 ans et à taux progressif à l'honneur au moyen d'une augmentation de taux.

Le Super 5 (Crédit Agricole) et le Bon Grimpeur 5 ans (Centea) sont des bons de caisse avec un coupon annuel et un modèle de bonification progressif pendant toute leur durée.

Les nouveaux taux d'intérêt promotionnels sur le Super 5 et sur le Bon Grimpeur correspondent à un rendement actuariel brut de 3,10%.

Durée	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	Actuariel
5 ans	2,50%	2,70%	3%	3,20%	4,25%	3,10%

Ces taux d'intérêt peuvent être modifiés pendant la durée de l'action selon les circonstances du marché.

Le Crédit Agricole et Centea se réservent également le droit de clôturer l'action anticipativement.

Annexes: Règlement de l'action livret Step-Up Winner

A propos du Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole est composé de cinq entités, entièrement complémentaires: la banque coopérative Crédit Agricole et ses quatre filiales, Crédit Agricole Assurances, la banque de niche Europabank, la banque en ligne, Keytrade Bank et Centea.

Le Crédit Agricole est une banque solide qui propose une large gamme de produits et services bancaires et d'assurances.

Le Groupe peut compter sur l'engagement de deux actionnaires robustes, les Caisses coopératives belges, Agricaïsse et Lanbokas (50%), et le Crédit Agricole français (50%), comprenant les Caisses régionales Crédit Agricole Nord de France et Crédit Agricole Nord Est ainsi que Crédit Agricole SA, qui soutiennent le Crédit Agricole dans la réalisation de ses ambitions.

Groupe Crédit Agricole =
3.920 collaborateurs, 955 agences, 1.207.000 clients, 207.860 coopérateurs.

www.creditagricole.be
www.centea.be
www.europabank.be
www.keytradebank.be



Contact presse:

Isabelle D'haeninck, Directeur Communication Institutionnelle et Interne, Groupe Crédit Agricole
Tél. + 32 (0) 2 558 72 75 ou + 32 (0) 2 558 73 81
presse@creditagricole.be